

**Département du Territoire de Belfort**

-----

**Communes de Botans et Dorans**

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Classement dans le domaine autoroutier  
du barreau A36/RN1019  
ainsi que des bretelles de liaison  
entre l'autoroute A36 et la RN1019**

ooooo00000ooooo

**Consultation du 14 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2018 inclus**

ooooo00000ooooo

**Réponse du Maître d'Ouvrage  
aux observations recueillies**

# Enquête publique en vue du classement dans le domaine autoroutier du barreau A36/RN1019 et de ses bretelles de liaison avec A36 et RN1019

## Réponse du maître d'ouvrage aux observations recueillies

Diffusion	Destinataire(s)	Copie(s)
Charline Schwartz	René Bailly                      Commissaire enquêteur	Sébastien Blanc      Dicodev
04/10/2018		Jean-Yves Sablon      Setec

### Mesures acoustiques

**Règlementation** Une étude acoustique spécifique a été réalisée en novembre 2015 à l'initiative d'APRR sur l'ensemble du projet à mettre en œuvre. Cette étude a été établie conformément aux règles normées de réalisation par un bureau d'étude spécialisé en acoustique et indépendant. Elle a confirmé les conclusions de l'étude d'impact à savoir :

- L'ambiance sonore est principalement marquée par la préexistence des infrastructures (A36, RN19 et RD437).
- En application de la réglementation, des protections sonores ont été prévues aux endroits le nécessitant et en particulier :
  - Le long d'A36 au droit du projet pour prendre en compte les nouvelles bretelles
  - Le long de la RN19 au droit de Sévenans et le long des bretelles.

Ces aménagements réalisés satisfont aux exigences réglementaires.

### **Aménagements complémentaires issus de la concertation locale**

Sur la commune de Dorans, aucune protection acoustique n'est requise réglementairement au niveau du nouvel échangeur. Cependant, au titre de l'insertion du projet dans le territoire, un merlon rehaussé d'un mur en gabion sera mis en place le long du nouvel échangeur. Il s'agit d'un aménagement réalisé à l'initiative d'APRR pour répondre aux inquiétudes des populations suite aux concertations menées localement. Cet aménagement ne peut qu'améliorer la situation acoustique déjà conforme.

Sur la commune de Botans, aucune protection n'est requise réglementairement le long du barreau. Cependant, à l'issue des concertations, il a également été consenti par APRR l'installation d'écran acoustique de 2m de haut et sur une zone de 100m le long du barreau. Cette installation a été réalisée en août 2018.

**Garantie d'efficacité**

Des modélisations acoustiques seront effectuées après la mise en service, selon les modalités définies dans les normes en vigueur, s'appuyant notamment sur des mesures physiques in situ. Cette démarche permettra de vérifier l'efficacité des protections et le respect des seuils fixés par la réglementation. Ce suivi sera réalisé en condition de trafic stabilisé dans l'année suivant la mise en service complète.

Si les études de contrôle révèlent des écarts à la réglementation, APRR mettra en œuvre les dispositions de renforcement ou compléments nécessaires.

Au-delà, la thématique continuera d'être suivie de façon détaillée dans le cadre du travail réalisé avec la DDT pour l'alimentation des Plans de Protection du Bruit dans l'Environnement. Cette politique nationale permet la cartographie des nuisances sonores de l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures et collectivités concernées ainsi que leur mise à jour régulière.

---

**Qualité de l'air**

À l'image de l'organisation mise en place sur la thématique acoustique, des analyses permettront également de vérifier la pertinence du modèle atmosphérique (notamment les trafics) à la mise en service.

Le sujet de la vitesse est un élément dimensionnant du modèle qui a été pris en compte strictement dans les études réalisées. La pertinence d'une mesure de réduction des vitesses n'apparaît pas justifiée au regard des résultats de l'étude. Ce sujet ne peut, de plus, pas être considéré comme une variable à l'initiative d'APRR, la question étant de la stricte responsabilité des autorités administratives.